



## Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor

### Maison Départementale des Sports

18 Rue Pierre de Coubertin

22440 PLOUFRAGAN

Tél. : 02 96 76 25 41

Fax : 02 96 76 25 42

Mél : [contact@cdv22.com](mailto:contact@cdv22.com)

<http://www.cdv22.com>

<http://www.nautisme-cotesdarmor.com>

## CONTRAT COUREUR CDE/CLE

### Centre Labellisé d'Entraînement en Voile Côtes d'Armor Saison Sportive 2012/2013

Le coureur candidat au dispositif du CDE/CLE 22 Voile doit compléter et signer le contrat ci-dessous.

Le présent contrat est établi entre :

- Le CDV 22 représenté par son Président Mr Pierre Le Boucher.

- Et Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Club : \_\_\_\_\_ N°Licence : \_\_\_\_\_ Date de naissance : \_\_\_\_\_

Téléphones : \_\_\_\_\_ Mail : \_\_\_\_\_

#### Inscrit dans la série :

CLE 22 dériveur double 420:

CLE 22 Laser

CLE 22 Open 5.70

## Le Comité Départemental de Voile des Côtes d'Armor

**Article 1.** Le Comité Départemental de Voile 22, est une association créée dans le but de développer la voile sportive dans le département en accord avec la politique sportive de la Ligue Bretagne de Voile. Sous la responsabilité de son président, le directeur coordonne la gestion administrative des équipes du Centre d'Entraînement, conformément au cahier des charges élaboré par la Ligue Bretagne de Voile et les 4 CDV Bretons.

Les entraîneurs sont nommés par les élus du C.D.V.22. Leur mission consiste à préparer les athlètes à la compétition. Ils mettent en oeuvre le programme d'entraînements et de préparation des coureurs, élaboré conformément à la politique sportive définie par le C.D.V.22 en liaison avec les clubs concernés et le CDVH pour la partie Open 5.7 .

**Article 2.** En début de saison, un programme prévisionnel annuel de régates et d'entraînements est établi par les entraîneurs en concertation avec les athlètes et en corrélation avec les objectifs de préparation aux Championnats de France Espoirs. Il est validé par le CDV22, les clubs concernés et le CDVH pour la partie Open 5.7. Le programme définitif est confirmé chaque début de trimestre.

**Article 3.** Le CDV 22 en liaison avec les clubs et le CDVH pour la partie Open 5.7, coordonne les déplacements des coureurs sur les épreuves avec l'accompagnement d'un adulte et contribue à la prise en charge des frais techniques de l'entraîneur départemental. Le CDV 22 s'engage à déduire du coût toutes les aides allouées par ses partenaires institutionnels aux athlètes et à leur Club.

### Le Coureur

**Article 4.** Le coureur s'engage au respect du cahier des charges des CDE/CLE élaboré par la Ligue Bretagne de Voile et les 4 CDV Bretons. De plus, le coureur se présentera aux rendez-vous fixés dans le cadre du CDE/CLE.

**Article 5.** La responsabilité de son matériel de régates, les frais d'inscriptions, ainsi que les frais de déplacement, repas et d'hébergement restent à la charge du coureur.

**Article 6.** Le coureur représente le département 22 et son club dans toutes les épreuves auxquelles il participe. Il doit avoir, en toutes circonstances, une attitude correcte et respectueuse, notamment vis à vis des organisateurs, des arbitres, des entraîneurs et des accompagnateurs.

En cas de non-respect des règles ci-dessus, sur avis de l'entraîneur du CDE/CLE 22, le CDV 22 se réserve le droit de rompre le suivi sans dédommagement.

Signature précédé de la mention « lu et approuvé »

Le coureur :

Le président du CDV 22 :

Son représentant légal pour les mineurs:

**AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigné(e), Madame Monsieur (1)

.....

représentant légal de mon fils ma fille (1)

.....

- autorise mon enfant à s'entraîner et à régater lors des navigations prévues et encadrées par le CDE/CLE du 1er septembre 2011 au 31 août 2012.
- autorise les responsables du CDE/CLE à faire effectuer toute intervention médicale susceptible d'être nécessaire.
- déclare que la présence de mon enfant sur le parking à bateaux du Centre d'Entraînement ainsi que toutes les opérations de maintenance sur son matériel sont placées sous ma seule responsabilité.
- certifie que l'E.P.I. de mon enfant (gilet de sauvetage) est conforme à la réglementation en vigueur.
- autorise mon enfant à venir et quitter la structure.

Fait à .....

Signature :

Le .....